

Saint-Martin-d'Hères, le 18 septembre 2023

## Conseil d'Administration du Mardi 26 Septembre 2023 Délibération n°CA-2023-40

---

**NATURE :** AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES  
**Objet :** Campagne emploi 2024

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,*

*Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;*

*Vu le courrier du 28 juillet 2023 du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation DGESIP B2-2 n°D2023-008654 relatif aux demandes de publication d'emplois au titre des 1°, 3°, 4° et 5° de l'article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié-sections du CNU 01 à 04 et 06,*

*Vu le courrier du 28 juillet 2023 du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation DGESIP B2-2 n°D2023-0 relatif à la campagne 2024 de transformation des emplois d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS des établissements non-RCE au 1er janvier 2024,*

*Vu l'avis favorable du comité social d'administration en date du 14 septembre 2023,*

Il s'agit d'une campagne annuelle conduite par le Ministère auprès de ses opérateurs afin de recenser leurs besoins de transformations d'emplois ou de publications d'emplois des personnels permanents. Dans le cadre de cette campagne, le Ministère demande à ne recenser les opérations budgétaires à coût constant uniquement.

### **1. Demande de transformation de poste**

Ouverture autorisée par le ministère du poste de PU, dans le cadre de l'article 46.4 c du décret n°84-431 du 6 juin 1984 destiné à un MCF IUF en section 19 sur le support de poste 19MCF0487.

### **2. Ouverture de recrutement (mutation ou ouverture de concours)**

- Support 05MCF0014 : recrutement d'un ou d'une maître ou maîtresse de conférences en section 05.
- Support IGE-58304Z : recrutement d'un ou d'une ingénieur ou ingénieure d'études (catégorie A – personnel ITRF) affecté au laboratoire de PACTE.
- Support PRAG 0040 : recrutement d'un enseignant du second degré en espagnol (support initialement utilisé pour l'allemand).

**3. Ouverture d'un recrutement sans concours**

- Support ATRF-58329B : recrutement d'un agent ou une agente administratif catégorie C affecté au service scolarité.
- Support ADJA-43465V : recrutement d'un ou agente catégorie C (affectation à la suite d'un concours rectoral).

**4. Pour information : informations déjà connues pour la campagne 2025**

Deux postes PU en section 02 seront ouverts l'un par voie de concours et l'autre par voie d'agrégation.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	13
Nombre de procurations	9
Vote « Pour »	22
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

**Décision du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration émet un avis favorable sur la campagne emploi 2024.



**Jean-Luc Névache**  
Président du Conseil d'administration